

Année du jardin
Year of the Garden



Invitation à devenir
« PARTENAIRE FAMILLE-JARDIN »
de l'Année du jardin 2022 du Canada

L'Année du jardin 2022 du Canada célèbre le centenaire du secteur de l'horticulture ornementale souligné par le 100e anniversaire de l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes.

L'Année du jardin 2022 est une invitation à tous les Canadiennes et les Canadiens à

« Vivre la vie de jardin » – « Live the Garden Life »

Pour les organisations à but non lucratif provinciales et nationales qui souhaitent se joindre à la Célébration et qui souhaitent soutenir et contribuer au succès de cette Célébration unique :

- du **patrimoine horticole/jardin**
- de notre **culture jardin** contemporaine et vivante
- de la **contribution du jardin/horticulture** au développement de notre pays et à la qualité de vie de nos communautés
- de l'**impact positif des jardins/jardinage** sur notre environnement, la santé mentale et physique, la qualité de vie et le développement durable et inclusif des communautés canadiennes
- des **legs de l'Année du Jardin 2022** pour un avenir durable

On vous invite à devenir un :

'Partenaire Famille-Jardin' de l'Année du jardin 2022

Il s'agit de soutenir, de faire grandir et de célébrer tout l'excellent travail accompli par des organisations comme la vôtre pour faire progresser et développer la culture jardin du Canada.

Avantages de devenir un « Partenaire Famille-Famille »

- **Droit de s'identifier** en tant que « **Partenaire Famille-Jardin** » de l'Année du jardin 2022 du Canada (un logo « Partenaire Famille-Jardin de l'Année du jardin 2022 » sera fourni).
- **Reconnaissance** sur notre page dédiée « Partenaire Famille-Jardin » sur le site Web de **l'Année du jardin 2022**
 - logo/nom de l'organisation

- lien vers le site Web
- **Accès au contenu et aux graphiques visuels** de l'Année du jardin
- **Présence sur les réseaux sociaux** de l'Année du jardin 2022:
 - nous allons suivre vos plateformes de réseaux sociaux et partagez du contenu approprié
- **Certificat officiel « Partenaire Famille-Jardin »**

Engagements du « Partenaire Famille-Jardin »:

- **Partagez** avec vos réseaux et membres les différentes promotions et initiatives de l'Année du Jardin 2022 via votre bulletin, réseaux sociaux et autres plateformes appropriées
- Participez, comme bon vous semble, aux différents programmes et promotions de l'**Année du Jardin 2022**
- **Suivre** les différentes plateformes de média sociaux Année du Jardin 2022 **et partager**
- **Inscrire vos activités** destinées au public sur l'agenda « Vivre la Vie de Jardin » et invitez les membres à faire de même
- **Partagez** avec vos membres la possibilité d'acheter de la publicité sur le site Web de l'Année du Jardin 2022
- Informez vos membres du matériel promotionnel de l'**Année du Jardin 2022** disponible
- **Positionnez le logo** « Partenaire Jardin-Famille Année du Jardin 2022 » **sur votre site Web** avec un lien vers le site Web de l'Année du Jardin 2022
- Fournir votre logo à l'usage du **Conseil du jardin** conformément à l'entente.

Pour plus d'informations ou pour discuter, veuillez nous contacter à:

famillejardin@conseildujardin.ca

Partenaires Fondateurs

